

Pour sécuriser l'approvisionnement en bois énergie

Création de la société ABSRA Approvisionnement Biomasse Sécurisé Rhône-Alpes

par Matthieu PETIT, Pascal MARCHAISON & Frédéric BLANC

Un des objectifs du projet européen WOODE3 était de pouvoir connaître au mieux les volumes de bois énergie réellement mobilisables sur le territoire. En France, cette étude a été confiée à l'interprofession Fibois 07-26 qui coordonne le Plan bois énergie en Ardèche et Drôme. Ce travail a permis d'affiner les chiffres sur les ressources théoriquement disponibles et d'avoir de sérieuses bases de travail pour réfléchir à la création d'une structure permettant de sécuriser l'approvisionnement en bois énergie des gros projets et massifier l'offre.

Contexte : ABSRA est née d'une dynamique interprofessionnelle collective

En 2008, on trouvait sur le territoire Rhônalpin (Sud-Est de la France), 115 entreprises productrices de bois déchiqueté, principalement caractérisées par leur petite taille :

- 1 à 5 salariés,
- de l'exploitation à la commercialisation,
- capacité de production de 500 à 50 000 t de bois /an,
- ... et réparties sur l'ensemble du territoire.

Si l'approvisionnement des petites chaufferies locales ($P < 3\text{MW}$) était assurée, des projets de chaufferies de plus en plus ambitieux sont apparus, générant des besoins en approvisionnement plus importants, comme à Aubenas en 2010 (10 000 t/an), Pierrelatte en 2013 (150 000 t/an ou encore le Projet Robin en 2014 (66 000 t/an).

Face à ces demandes, les entreprises de la filière bois énergie ont émis le besoin de se regrouper afin de structurer l'offre en biomasse pour ces projets.

1 - ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

2 - DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

SERFOB : Service régional de la forêt et du bois

3 - Fibois Ardèche-Drôme a été à l'initiative d'un premier groupement local de sept entreprises ardéchoises du bois énergie dans le but d'approvisionner la chaufferie d'Aubenas (10 000 t/an) en 2007 : Synerbois

4 - Classe A : bois propre sans peinture ou verni (broyats de palettes et cagettes)

En 2011, une action régionale financée par l'Ademe¹, la région Rhône-Alpes et l'Etat à travers la DRAAF/SERFOB², et portée par la fédération forêt bois de Rhône-Alpes (FIBRA) a été mise en place dans le but de regrouper des entreprises du bois énergie, de manière à sécuriser l'approvisionnement des gros projets et massifier l'offre.

La mission a été confiée à l'interprofession Fibois Ardèche-Drôme, contenu de son expérience sur le bois énergie et sur la structuration d'entreprises³.

Cette action a, dans un premier temps, permis de faire émerger un collectif régional constitué de 25 entreprises rhônalpines prêtes à réfléchir à une structuration de l'offre en biomasse.

Après plusieurs séances de travail, et avec l'appui d'un cabinet juridique, le collectif a pu définir une stratégie et des valeurs communes, concrétisées par la création en juillet 2011 de l'association ABSRA : Approvisionnement Biomasse Sud Rhône Alpes.

loin en créant la SAS (Société par actions simplifiée) ABSRA (Approvisionnement Biomasse Sécurisé Rhône Alpes).

La composition d'ABSRA et ses objectifs

La société est composée de onze actionnaires, tous chefs d'entreprises indépendantes de la filière bois rhônalpine (exploitants forestiers, scieurs et collecteurs de déchets bois), qui approvisionnent déjà différentes industries ou chaufferies en bois déchiqueté.

Son envergure régionale a pour objectif de répondre à différents projets importants utilisant de la biomasse, en leur assurant la sécurité et la continuité de leur approvisionnement.

Les types de produits valorisés

Le bois forestier est le principal gisement qui est valorisé. Il représente plus de 80% de l'approvisionnement. Le reste est composé de bois d'élagage, de connexes de scierie et de bois de classe A⁴.

Les moyens dont dispose ABSRA

Elle dispose, via les entreprises des actionnaires, de treize plateformes, équipées de hangars, réparties sur le territoire. Les sites sont pour la plupart situés à proximité des massifs forestiers, ce qui permet d'être au plus proche de la ressource en bois.

En plus des plateformes et hangars de stockage, les équipements matériels permettent d'assurer toute la logistique nécessaire pour élaborer et livrer des produits finis prêts à l'emploi dans d'excellentes conditions.

Photo 1 :

Les membres d'ABSRA.

Debout de gauche à droite : Frédéric BLANC (Président d'ABSRA-Alpes Biomasse+) ; Stéphane CARRA (SARL SRT) ; Patrick RICHARD (SARL Richard Bois Energie) ; Aurélien et Bernard VIEUX-MELCHIOR (SARL Vieux Melchior Broyage) ; Alain TERRY (Bois Energie Services) ; Lionel PLANCHER (SARL La Forestière) *Assis de gauche à droite* : Gérard DELAIRE (Sylveo Bois Energie) ; Frédéric CHAMPALLE (SARL Eau Energie) ; Corinne SIMIEN-BARON (SARL Sofoda) ; Franck FAYOLLE (Bois Nergis SAS) ; Christophe COTTE (SARL Cotte).



Cette force de frappe en matériel se compose d'engins forestiers pour l'exploitation des bois, de neuf broyeurs et déchiqueteuses, quatre cribles et une flotte de trente véhicules de livraison (poly-benne, semi-remorque, souffleur), auxquels s'ajoutent les équipements propres de partenaires sous-traitants.

Ces moyens permettent d'être très réactifs et d'assurer la continuité des approvisionnements.

La garantie d'ABSRA dans ses approvisionnements

Avant tout, la sécurité de l'approvisionnement d'un projet passe par « *l'assurance de la continuité de l'approvisionnement* », ce que permet l'actionnariat de la SAS.

La répartition géographique des entreprises actionnaires permet de diversifier les zones d'approvisionnement, d'optimiser les flux de biomasse. Les treize plateformes permettent de faire face à l'éventuelle défaillance de l'une d'entre elle.

Enfin, cette sécurité d'approvisionnement passe aussi par le savoir-faire des entreprises regroupées dans ABSRA.

Ces dernières sont des structures familiales, présentes sur le territoire, parfois depuis plusieurs générations. Elles approvisionnent déjà de nombreux projets biomasses (chaufferies, papeterie, industrie...). Elles ont donc acquis un savoir-faire en production et fourniture de biomasse prête à l'emploi unique sur la région.

L'activité totale de biomasse des actionnaires d'ABSRA à ce jour, représente plus de 100 000 tonnes/an de bois livré.

Neuf des onze actionnaires d'ABSRA sont déjà engagés dans le cadre de leur entreprise dans la certification Chaleur Bois Qualité Plus (CBQ+) depuis plusieurs années⁵.

Afin d'assurer une qualité constante de ses produits, ABSRA a mis en place une procédure de réalisation propre à chacun d'eux sur toutes les plateformes. Chaque produit est ainsi caractérisé précisément selon la ou les essences qui le composent, son humidité, sa granulométrie, son pouvoir calorifique et son taux de cendre.

L'ensemble des gisements mobilisés est identifié clairement au sein du groupement



(massif exploité, période d'exploitation, type de produit...).

Chaque plateforme est équipée d'une étuve permettant de réaliser des contrôles hebdomadaires de l'humidité des différents produits.

ABSRA est capable de fournir une large gamme de qualité de biomasse tant en granulométrie qu'en humidité. Les produits proposés sont tous codés selon la norme internationale en vigueur (norme NF EN ISO 17225).

Fig. 1 :
Localisation des différents sites de production de la société ABSRA.

5 - Certification de qualité de service CBQ+, accrédité par AFNOR certification.
www.chaleur-bois-qualite-plus.org

Photo 2 :
Stockage de plaquettes en extérieur.



Photo 3 :

Stockage de plaquettes sous hangar.



Cela permet à ABSRA d'être en mesure de contractualiser au juste prix tous ses produits ; en fonction de l'énergie livrée (MWh livrés en entrée chaufferie) ou, pour ceux qui le désirent, à toute autre unité de mesure contractuelle (tonne, MAP...).

Matthieu PETIT
Chargé de mission
bois énergie
à FIBOIS 07-26
Email :
mpetit@fibois.com

Pascal MARCHAISON
responsable du projet
WOODE3
Email :
p.marchaison@
drome.cci.fr

Frédéric BLANC
ABSRA
1, rue Marc Seguin
BP 26200 Alixan
26958 VALENCE
Cedex 9
FRANCE
Tél. : 09 70 65 03 19
Email :
contact.absra@
gmail.com



D'ici cinq ans, en plus des activités actuelles, ABSRA estime pouvoir livrer près de 100 000 tonnes de biomasse supplémentaire en Rhône-Alpes et dans les départements limitrophes.

L'activité actuelle et les perspectives de développement

Depuis son récent démarrage fin 2012, ABSRA a approvisionnée quatre installations à hauteur de 10 000 t en 2013.

En 2014, elle a déjà contractualisé plus de 40 000 tonnes.

Dans l'avenir, les perspectives de développement sont bonnes, car il y a des contacts sérieux avec des porteurs de projets (industriels et collectivités) qui devraient déboucher dans les deux prochaines années sur des contrats d'approvisionnement.

Au travers d'ABSRA, ce sont les entreprises qui la composent qui se développent, permettant de rendre l'ensemble des actionnaires parties prenantes de la société.

Pour aider à représenter et à diriger la structure, le Président est épaulé par un comité de contrôle composé de six actionnaires.

M.P., P.M., F.B.

Résumé

La SAS ABSRA (Approvisionnement Biomasse Sécurisé Rhône-Alpes) est un regroupement régional de fournisseurs de bois déchiqueté pour sécuriser l'approvisionnement des gros projets et massifier l'offre. Cette entreprise, créée via une action interprofessionnelle de FIBOIS Ardèche Drôme et FIBRA, fournit actuellement plus de 40 000 tonnes de bois énergie composé d'une large gamme de qualité de biomasse, tant en granulométrie qu'en humidité, avec un potentiel de 100 000 tonnes à cinq ans. ABSRA est constituée d'entreprises familiales, présentes sur le territoire parfois depuis plusieurs générations. Elles approvisionnent déjà de nombreux projets biomasses (chaufferies, papeteries, industries...). Elles ont donc acquis un savoir-faire en production et fourniture de biomasse prête à l'emploi, unique sur la région. De plus, la répartition géographique des entreprises actionnaires permet de diversifier les zones d'approvisionnement, d'optimiser les flux de biomasse. La sécurité de l'approvisionnement d'un projet passe par « l'assurance de la continuité de l'approvisionnement », ce que permet aujourd'hui l'actionnariat de la société.